

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

11 NOVEMBRE 2009

À une séance ordinaire du Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix, tenue au lieu et à l'heure habituels des séances, mercredi le 11^{ème} jour de novembre 2009. Sont présents Mesdames et Messieurs les conseillers : Maurice Chamberland, Ginette Boily, Monique Gravel, Raynald Godin, Gilles Gaudreault et Cajetan Guay sous la présidence de son honneur le maire Monsieur Bernard Maltais.

1. CONSTATATION DU QUORUM.

Le maire, Monsieur Bernard Maltais, constate le quorum à 19h et déclare la séance ouverte.

2009-11-01

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Sur proposition de Monsieur Gilles Gaudreault, appuyé de Madame Ginette Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver et d'adopter l'ordre du jour.

Ordre du jour

1. Constatation du quorum.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2009.
4. Approbation des comptes à payer.
5. Dépôts :
 - de la liste des comptes à recevoir et du solde des taxes,
 - du rapport budgétaire comparatif annuel,
 - des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil.
6. Acceptation de la promesse d'achat pour un terrain dans le développement domiciliaire chemin Tremblay de Monsieur Patrice Lavoie et Madame Anne-Renée Tremblay.
7. Calendrier des séances du Conseil.
8. Autorisation pour les travaux d'installation d'une prise d'eau sèche.
9. Résolution d'appui pour les MRC de Charlevoix-Est, Charlevoix et Côte-de-Beaupré pour le financement d'une étude d'ingénierie pour des travaux de construction du réseau de distribution des services d'Internet haute-vitesse.
10. Résolution pour modifier les résolutions de prêt à : Base de plein air du lac Nairne et Centre récréatif l'Aimélaquois.
11. Entériner le mandat à Dessau pour le prolongement du réseau d'eau potable, secteur du lac Nairne.
12. Mandat à LVM Technisol.
13. Résolution pour accepter l'entente avec Hydro-Québec pour le don d'une génératrice et mandat de signature.
14. Estimé reçu pour la vidange des fosses septiques pour 2010.
15. Dons :

- Association des personnes handicapées de Charlevoix
 - SLA
 - Les Dames bénévoles les Marguerites.
16. Achat d'un encart publicitaire dans le bottin du Club de motoneiges les Aventuriers de Charlevoix inc.
 17. Nomination du pro-maire.
 18. Correspondance.
 19. Divers : a)
 - b)
 - c)
 20. Période de questions.
 21. Levée de la séance.

2009-11-02

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL.

Sur proposition de Madame Ginette Boily, appuyé de Monsieur Maurice Chamberland et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2009 tel que rédigé.

2009-11-03

4. APPROBATION DES COMPTES À PAYER.

Sur proposition de Madame Ginette Boily, appuyé de Monsieur Gilles Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes à payer incluant les salaires du mois d'octobre 2009, au montant quarante-neuf milles neuf cent quarante-deux dollars et cinquante cents (49 942,50\$) présentés par la directrice générale et secrétaire-trésorière sont acceptés et payés.

5. DÉPÔT DE DOCUMENTS.

ATTENDU que la directrice générale et secrétaire-trésorière fait le dépôt des documents suivants :

- La liste des comptes à recevoir et du solde des taxes à recevoir.
- Le rapport budgétaire comparatif annuel du 4 novembre 2009.
- Les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil sauf les formulaires de Messieurs Gilles Gaudreault et Raynald Godin.

2009-11-04

6. ACCEPTATION DE LA PROMESSE D'ACHAT DE MADAME ANNE-RENÉE TREMBLAY ET MONSIEUR PATRICK LAVOIE.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs est propriétaire d'un terrain lot 318 – 25 dans le développement domiciliaire chemin Tremblay;

CONSIDÉRANT Madame Anne-Renée Tremblay et Monsieur Patrick Lavoie ont signé la promesse d'achat le 8 octobre 2009;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur Cajetan Guay, appuyé par Monsieur Raynald Godin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'accepter l'offre d'achat pour le terrain 318-25 faisant parti du développement domiciliaire chemin Tremblay de Madame Anne-Renée Tremblay et Monsieur Patrick Lavoie au montant de 8 971.36\$ taxes incluses.. Que la promesse d'achat sera expédiée à Me Lise Robitaille, notaire, afin de préparer le contrat de vente.

2009-11-05

7. CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL.

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Monique Gravel, appuyé par Monsieur Raynald Godin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2009, qui se tiendront le mercredi et qui débiteront à 19h :

- | | |
|---------------|--------------|
| · 13 janvier | · 3 février |
| · 3 mars | · 7 avril |
| · 5 mai | · 2 juin |
| · 7 juillet | · 4 août |
| · 1 septembre | · 6 octobre |
| · 3 novembre | · 1 décembre |

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

2009-11-06

8. AUTORISATION DES TRAVAUX D'INSTALLATION DE PRISE D'EAU SÈCHE.

ATTENDU QUE la municipalité doit assurer la protection contre les incendies sur son territoire;

ATTENDU QUE les orientations ministérielles en matière de sécurité incendie et du schéma de couverture de risques, demande l'optimisation de la desserte en eau pour le combat d'incendie en fonction des risques présents sur le territoire;

ATTENDU QUE des lacunes ont été observées dans la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs concernant l'atteinte des débits d'incendie requis en cas d'incendie;

ATTENDU QUE la municipalité prendra toutes les mesures nécessaires pour obtenir les autorisations concernant cette construction et que ces travaux seront réalisés selon les normes et les règles de l'art en matière de sécurité incendie.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Maurice Chamberland, appuyé par Madame Ginette Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité installe une prise d'eau sèche sur la propriété de Monsieur Martial Lavoie, domiciliée au 276, rue Principale à Saint-Aimé-des-Lacs. Ladite

borne sera installée sur le chemin Pied-des-Monts, lot 309 cadastre Canton de Sales et ce, aux frais de la municipalité ainsi que l'entretien de celle-ci.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer tous les documents relatifs à cette borne sèche pour et au nom de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs.

2009-11-07

9. APPUI POUR LES MRC DE CHARLEVOIX-EST, CHARLEVOIX ET CÔTE DE BEAUPRÉ POUR LE FINANCEMENT D'UNE ÉTUDE D'INGÉNIERIE POUR DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION DES SERVICES D'INTERNET HAUTE-VITESSE.

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est a participé à la réalisation d'une étude d'ingénierie préliminaire pour l'offre de services Internet haute vitesse pour les résidences non desservies sur les territoires des MRC de la Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et le sien ;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière doit être déposée conjointement par les trois MRC partenaires auprès du Programme *Communautés rurales branchées* du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) en vue d'obtenir le financement requis pour réaliser une étude d'ingénierie détaillée ainsi que les travaux de construction du réseau de distribution des services ;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 2,2 millions de dollars et que le Programme *Communautés rurales branchées* peut octroyer une contribution de l'ordre de 66,67% du coût du projet, jusqu'à concurrence de 1,5 millions de dollars ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Gilles Gaudreault et résolu Monsieur Maurice Chamberland que la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs appuie la MRC de Charlevoix-Est dans ses démarches auprès du Programme *Communautés rurales branchées* du MAMROT en vue d'obtenir le financement requis pour réaliser une étude d'ingénierie détaillée ainsi que les travaux de construction du réseau de distribution des services d'Internet haute-vitesse pour les résidences non desservies sur les territoires des MRC de Charlevoix-Est, Charlevoix et Côte-de-Beaupré.

c. c. Mme Caroline Dion, directrice générale adjointe, MRC de Charlevoix-Est

2009-11-08

10. MODIFICATION DES RÉOLUTIONS # 2008-03-13, 2008-10-07, 2009-05-13 ET 2009-06-07 RELATIVES AUX PRÊTS À LA BASE DE PLEIN AIR DU LAC NAIN ET AU CENTRE RÉCRÉATIF AIMÉLACOIS.

ATTENDU l'intérêt que la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs porte à l'équilibre budgétaire des OBNL de la Base de plein air du lac Naine et du Centre récréatif Aimélacois;

ATTENDU que les deux organismes sont mandataires par voie de protocole d'entente pour la gestion d'équipements municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Raynald Godin, appuyé par Madame Ginette Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'un montant de 5 000\$ de chacun des prêts est subventionné par la municipalité. Que le solde dû par la Base de plein air du lac Nairne et le Centre récréatif l'Aimélaquois est de 5 000\$ chacun.

2009-11-09

11. ENTÉRINER LE MANDAT À DESSAU POUR LE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'EAU POTABLE.

Sur proposition de Madame Ginette Boily, appuyé de Monsieur Gilles Gaudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner le mandat à Dessau pour le du prolongement du réseau d'eau potable, Secteur du lac Nairne. Le projet à réaliser correspond à l'option B, variante 2 présentée à l'étude de janvier 2007 et visant à desservir en eau potable environ 78 nouveaux usagers et ce, pour un montant de 4 880\$ plus les taxes applicables.

2009-11-10

12. MANDAT À LVM TECHNISOL POUR LE BARRAGE DE LA DÉCHARGE DU LAC NAIRNE.

Sur proposition de Madame Monique Gravel, appuyé de Monsieur Maurice Chamberland, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services au montant de 3 725\$ plus les taxes applicables de LVM Technisol pour le barrage de la décharge du lac Nairne.

2009-11-11

13. ADOPTION DE L'ENTENTE AVEC HYDRO-QUÉBEC POUR UN DON DE GÉNÉRATRICE.

Sur proposition de Monsieur Cajetan Guay, appuyé de Madame Ginette Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'entente avec Hydro-Québec pour le don d'une génératrice et de mandater Monsieur Bernard Maltais, maire, à signer ladite entente.

2009-11-12

14. ESTIMÉ REÇU POUR LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES POUR 2010.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a reçu le 10 novembre 2009 l'offre de service pour la vidange des fosses septiques pour 2010 de Sani-Charlevoix inc.;

ATTENTU QUE l'estimé reçu est le suivant :

Puisard, 500-750-850 gal. : 160\$ plus les taxes
1050-1100-1200 gal. : 210\$ plus les taxes
1500 gal. : 270\$ plus les taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Maurice Chamberland, appuyé par Madame Ginette Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'accepter l'offre de service de Sani-Charlevoix inc. pour la vidange des fosses septiques pour 2010.

2009-11-13

15. CONTRIBUTION FINANCIÈRE À L'ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DE CHARLEVOIX.

Sur proposition de Monsieur Cajetan Guay, appuyé de Monsieur Raynald Godin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de contribuer financièrement pour un montant de 50\$ l'Association des personnes handicapées de Charlevoix.

2009-11-14

COMMANDITE POUR LA SLA (SCLÉROSE LATÉRALE AMYOTROPHIQUE)

Sur proposition de Madame Ginette Boily, appuyé de Monsieur Cajetan Guay et résolu à l'unanimité des conseillers présents de commanditer un montant de 50\$ la SLA (sclérose latérale amyotrophique).

2009-11-15

CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LES DAMES BÉNÉVOLES LES MARGUERITES.

Sur proposition de Monsieur Raynald Godin, appuyé de Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents de contribuer financièrement pour un montant de 50\$ pour les Dames bénévoles les Marguerites.

2009-11-16

16. ACHAT D'UN EN CART PUBLICITAIRE DANS LE BOTTIN DU CLUB DE MOTONEIGES LES AVENTURIERS DE CHARLEVOIX INC.

Sur proposition de Monsieur Gilles Gaudreault, appuyé de Monsieur Cajetan Guay et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat d'un encart publicitaire dans le bottin du Club de motoneiges les Aventuriers de Charlevoix inc. au montant de 75\$ plus les taxes applicables.

2009-11-17

17. NOMINATION DU PRO-MAIRE.

Sur proposition de Madame Ginette Boily, appuyé de Monsieur Gilles Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que Monsieur Raynald Godin est nommé pro-maire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs.

2009-11-18

21. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Sur proposition de Madame Ginette Boily, appuyé de Monsieur Raynald Godin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance ordinaire est levée à 19h30.

MAIRE

**DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

En signant le procès-verbal du 11 novembre 2009, le Maire conclut qu'il a signé toutes les résolutions qui y sont adoptées.